

Image not found or type unknown



Ré-éval de salaire suite à nvx diplôme : rétro-activité ???

Par **randob**, le **25/10/2011** à **14:31**

Bonjour,
Ma question est la suivante étant donné le contexte :
- Embauché en CDI en 2010 en cours de formation pour un diplôme donc non encore obtenu
- Diplôme obtenu en mars 2011
- Demande de ré-évaluation suite à discussion (je n'étais pas au courant que c'était possible) en septembre 2011
La société accepte mais uniquement à partir du moment de la demande (septembre 2011), et donc sans rétro-activité à mars 2011 ...
Est-ce légal ? Comment faire pour faire appliquer une rétro-activité ?
Merci pour vos conseils